

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS**

Forme juridique : Association internationale sans but lucratif

Adresse : Rue Royale

N° : 94

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0416.735.655

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

01-07-2016

COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **22-05-2023**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-2022** au **31-12-2022**

Exercice précédent du **01-01-2021** au **31-12-2021**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.1.1, A-ASBL 6.2, A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 7

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

GIRAUD Alexandre

--

FRANCE

Début de mandat : 2021-05-25

Fin de mandat :

Administrateur

PRUELLER Franz

--

AUTRICHE

Début de mandat : 2013-03-20

Fin de mandat :

Administrateur

TAYART DE BORMS Luc

--

BELGIQUE

Début de mandat : 2004-06-01

Fin de mandat :

Administrateur

DEMARIE Marco

--

ITALIE

Début de mandat : 2016-10-27

Fin de mandat :

Administrateur

SAILLER Peggy

--

BELGIQUE

Début de mandat : 2007-06-01

Fin de mandat :

Administrateur délégué

FLORINDO ESGAIO Rui Carlos

--

PORTUGAL

Début de mandat : 2014-05-14

Fin de mandat :

Administrateur

BREKA Sandra

--

ALLEMAGNE

Début de mandat : 2021-05-25

Fin de mandat :

Administrateur

VAN DEN DOOL Saskia

--

ITALIE

Début de mandat : 2021-12-13

Fin de mandat :

Administrateur

LERUSSE & Co (B00198)

0450855505

Rue de Pinchart 1

1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

Lerusse Pierre (A00732)

Rue de Pinchart 1

1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28		<u>60</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		<u>60</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>16.077.084</u>	<u>11.043.964</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>1.976.165</u>	<u>1.245.583</u>
Créances commerciales		40	1.975.431	1.243.539
Autres créances		41	734	2.044
Placements de trésorerie		50/53	<u>948.274</u>	<u>948.274</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>13.133.739</u>	<u>8.832.272</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>18.906</u>	<u>17.835</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>16.077.084</u>	<u>11.044.024</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>2.174.776</u>	<u>2.072.017</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	150.000	150.000
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	1.145.088	1.077.088
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	879.688	844.929
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>13.902.307</u>	<u>8.972.007</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	735.304	1.482.972
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	2.502	1.380
Etablissements de crédit		430/8	2.502	1.380
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	610.620	1.329.871
Fournisseurs		440/4	610.620	1.329.871
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	122.131	150.816
Impôts		450/3	32.099	45.083
Rémunérations et charges sociales		454/9	90.033	105.733
Autres dettes		48	51	906
Comptes de régularisation		492/3	13.167.003	7.489.035
TOTAL DU PASSIF		10/49	16.077.084	11.044.024

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	10.291.197	8.465.898
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		0
Cotisations, dons, legs et subsides		73	11.930.300	9.598.895
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.639.103	1.132.997
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	898.057	971.335
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		0
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	9.330.440	7.408.203
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	62.700	86.360
Produits financiers	6.4	75/76B	384	958
Produits financiers récurrents		75	384	958
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	28.325	22.163
Charges financières récurrentes		65	28.325	22.163
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	34.759	65.156
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	34.759	65.156
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	34.759	65.156

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	879.688	844.929
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	34.759	65.156
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	844.929	779.773
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	879.688	844.929

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	34.757
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179	34.757	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	34.757
Mutations de l'exercice			
Actés	8279		
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	34.757	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)		
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	0	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	60

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8365		
------	--	--

Cessions et retraits

8375	60	
------	----	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8385		
--------------	--	--

Autres mutations

(+)/(-) 8386		
--------------	--	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8395	0	
------	---	--

Plus-values au terme de l'exercice

8455P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8415		
------	--	--

Acquises de tiers

8425		
------	--	--

Annulées

8435		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8445		
--------------	--	--

Plus-values au terme de l'exercice

8455		
------	--	--

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8475		
------	--	--

Reprises

8485		
------	--	--

Acquises de tiers

8495		
------	--	--

Annulées à la suite de cessions et retraits

8505		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8515		
--------------	--	--

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525		
------	--	--

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8545		
--------------	--	--

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555		
------	--	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(28)		
------	--	--

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	10,8	12,5
76		
(76A)		
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Exercice
3.969

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	10,4	0,7	10,8	12,5
Nombre d'heures effectivement prestées	101	16.743	735	17.478	20.423
Frais de personnel	102	860.291	37.766	898.057	971.335

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	9		9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	6		6
Contrat à durée déterminée	111	3		3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2		2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121	7		7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	6		6
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	1		1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	9		9
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4		4
305	8	1	8,6

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluations :

NEF AISBL : Network of European Fondation for Inovative Cooperation.

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les règles d'évaluations sont établies conformément aux obligations comptables et à la publicité des comptes des grandes ASBL.

PROVISIONS

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice antérieur. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs devront être régulièrement revues et reprises en résultats dans la mesure où elles sont devenues sans objet.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont portées à l'Actif du Bilan à la valeur d'acquisition. Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Aménagement du bâtiment : /

Installation/Matériel de bureau : /

Matériel informatique et pédagogique : /

CRÉANCES

Elles sont reprises à leur valeur nominale

Les créances à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur règlement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

DETTES

Elles sont reprises à leur valeur nominale.

Les dettes à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur règlement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ils sont repris à leur valeur nominale.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES
DE L'ASBL NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS
SUR LES COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'Aisbl NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS, l'« association », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 14 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Aisbl NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 16.077.084 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 34.759.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

*
* *

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et Associations.

Ottignies, le 8 mai 2023
LERUSSE & Co SRL
Commissaire
Représenté par

Pierre LERUSSE
Réviseur d'entreprises